L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 FEVRIER 1862.

N. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, S. HARRY, Editeurs Propriétaires.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES [illegible]

Dernières nouvelles [illegible]

Invasion du Tennessee Oriental par le général Thomas.

L'ENNEMI [illegible] S'EMPARER DES CHEMINS DE FER QUI VONT A RICHMOND ET COUPER LES VIVRES ET RENFORTS [illegible] PAR LE BLAND.

Une autre expédition pour la baie d'Albemarle.

Richmond, 11 fév.—Nous avons reçu le *Herald* de New York du 10. Il publie les nouvelles suivantes :

Les chaloupes canonnières de l'expédition de Burnside avait des canons de 9 pouces, des canons rayés de 100, des mortiers de 8 pouces et des canons de 32.

Une dépêche adressée au *Commercial* de Cincinnati, annonce que le général Thomas est sur le point d'envahir le Tennessee Oriental par trois points, simultanément, et marcher sur Knoxville. S'il réussit dans sa tentative, il s'emparera du chemin de fer.

Une lettre reçue du Territoire Dominicain et portant la date du 13 janvier, dit que la République est morte et que l'île n'est qu'une province espagnole. Le général Santa Anna y règne, comme capitaine général, au nom de la Reine d'Espagne.

Des représentants des comtés Accomac et Northampton (en Virginie) sont arrêtés à Wheeling.

Bennett dit que les infâmes contracteurs ont volé $50,000,000 en neuf mois.

La position et l'autorité officielle du général McClellan n'ont nullement changé depuis que Stanton est secrétaire de la guerre.

La question d'Ouest quitte à la Cour de France est considérée comme indigne de considération sérieuse et n'ayant aucune signification politique.

Lincoln fait tout ce qui dépend de lui afin de faciliter les préparatifs pour une attaque immédiate sur tous les points.

Le *Herald* annonce que le but du gouvernement en s'emparant de l'île Roanoke est de se rendre maître d'autres points sur les chemins de fer qui vont à Richmond, de couper les vivres et d'arrêter la navigation sur les côtes de la Caroline; de ménacer, si ou le juge convenable, de prendre par le flanc les Confédérés à Norfolk dans le but de s'emparer de Suffolk et d'interrompre toutes les communications entre Norfolk et d'autres parties du pays par eau ou par chemins de fer.

La canonnière fédérale *Kiarsage* est partie de Portsmouth, New-Hampshire, le 7 courant, à la poursuite du *Sumter*.

Rolla, 8 février.—Les préparatifs pour porter à l'ennemi un coup décisif, sont presque complétés.

Halifax, 10 février.—On n'a pas encore eu de nouvelles du steamer *America*, qui aurait dû déjà être arrivé.

Le change sterling est coté à 114 1/2 à 115.

Le *Herald* dit que le projet d'émission de papier monnaie ne soulagera pas le trésor public, si le bill de l'impôt est retardé.

Le coton middling uplands est à 30 cents.

La bataille de Roanoke.

Norfolk, 11 février.—On a reçu la nouvelle d'un engagement entre la flotte bourbodière avec l'ennemi; il a été court et actif. Le commodore Lynch est dangereusement blessé et prisonnier. Trois de nos canonnières ont été enlevées. On ne donne pas l'état de nos pertes.

Des forces considérables de Confédérés sont à presque tous les points exposés et l'ennemi rencontrera une résistance désespérée. On dit que notre perte en tués, blessés et prisonniers est de 1700. Quatre cents de nos soldats se sont échappés de l'île.

Elizabeth City a été bombardée par les Yankees, sans qu'ils eussent donné avis de renvoyer les femmes et les enfants.

On a entendu hier soir une forte canonnade et on a supposé que c'était dans la direction d'Edenton.

Les avant-postes fédéraux sont à 15 milles au nord d'Elizabeth City.

Le général Wise est arrivé au pont Currituck.

Trois cents quatre vingt quinze prisonniers confédérés, provenant pour la plupart de la prise de Hatteras sont arrivés cet après midi au fort Monroe, à Norfolk via la forteresse Monroe.

Trois steamers sont partis ce matin de la rade d'Hampton et ont pris la mer. Dix sept goélettes se préparent à partir et on suppose que leur destination est la baie d'Albemarle.

Divers rapports circulent sur l'affaire de l'île Roanoke, mais les faits étant tous en la possession de l'ennemi, il nous faut attendre les rapports du Nord. On dit que le commodore Lynch est blessé et prisonnier.

On attend le général Wise ce soir à Norfolk. Le général Henningsen est à Edenton.

Les fédéraux ont débarqué à deux points sur l'île Roanoke, et à un point ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture. Le lieutenant Selden qui commandait les obusiers a été tué.

Chemin de fer de Danville.

Richmond, 11 février.—Le Congrès a passé et le Président a approuvé un acte autorisant la construction d'un chemin de fer de Danville à Greensboro, considéré comme une nécessité militaire.

DEPECHES DE NUIT.

Nouvelles de Norfolk.

Le commodore Lynch, ses officiers et ses hommes en sûreté.

Norfolk, 12 février.—Cinq navires sont partis de Old Point ce matin, pour le Sud, dans le but de renforcer Burnside. Onze canonnières ont attaqué Elizabeth City lundi matin. L'amiral Lynch a défendu la ville jusqu'au dernier moment. Trois navires [illegible] commandement ont atteint le canal du "Dismal swamp" et ils sont en sûreté. Un de ses navires a été incendié par ses ordres et deux autres sont tombés au pouvoir de l'ennemi. Pendant l'engagement une canonnière fédérale a été sombrée. L'amiral Lynch, ses officiers et ses hommes sont sains et saufs arrivés à Norfolk.

De Norfolk.

Norfolk, 12 février.—On n'a reçu rien de nouveau de la Caroline aujourd'hui. La steamer confédéré le *Raleigh* est arrivé cet après-midi, ayant à bord les malades et l'équipage de marins Camm, qui a péri au bout de l'affaire de l'île Roanoke. Plusieurs steamers de transport sont partis de Monroe hier et aujourd'hui avec des troupes que l'on suppose destinées à l'île Roanoke. On n'a reçu aucun parlementaire de la forteresse Monroe aujourd'hui.

NOUVELLES DU TENNESSEE

Attaque du fort Donelson.

Memphis, 12 fév.—Les derniers avis de la rivière Tennessee, portent que le général Pillow a cerné les forces fédérales près du fort Donelson et que la rivière monte toujours. Le fort Henry a été submergé et abandonné par les fédéraux. Une des canonnières fédérales est revenue de Florence au pont de la rivière qui est gardé par 500 fédéraux. Une force considérable de cavalerie confédérée est entre le pont et Paris.

Les unionistes du comté Weakly, criant vive Lincoln et les habitants de Paris se préparant à partir.

Les derniers avis de Paducah annoncent que des bateaux arrivent constamment avec des forces pour la rivière Tennessee. Quatorze bateaux chargés de troupes sont partis pour attaquer le fort Donelson, sur le Cumberland. On a entendu, hier dans cette direction une forte canonnade.

La perte des confédérés au fort Henry, a été de 5 tués, et 10 blessés. Le général Tilghman s'est rendu avec 54 hommes, il est prisonnier à Paducah. La canonnière Essex a reçu des avaries et 32 hommes de son équipage sont morts brûlés par la vapeur. La perte totale des fédéraux est de 190 tués et blessés.

PREPARATIFS BELLIQUEUX DE L'ANGLETERRE.—Dans les nouvelles apportées par l'*Africa*, nous voyons que l'Angleterre continue ses préparatifs pour un déploiement immense de forces navales et militaires en Amérique. Douze cents tonneaux de boulets et de bombes ont été expédiés à Woolwich le 17 janvier pour le Canada, et un grand nombre de transports se préparaient à prendre du fret. Des ordres ont été donnés pour la fabrication de deux millions de balles minié chaque semaine à Woolwich.

NOUVEAU GENRE DE POSTE AUX LETTRES.—On dit que les communications postales se font entre les amis du Sud dans le Maryland et la Virginie, au moyen de cerfs volants, à la queue desquels on attache des lettres et des journaux, et qu'on lance quand le vent est favorable. On pourrait aussi employer des petits ballons.

ECHANGE DES PRISONNIERS.—Une lettre de Washington, du 2 février, adressée à un journal du Nord, contient ce qui suit :

Vendredi dernier, le Secrétaire d'Etat a ordonné de relâcher du fort Lafayette, toutes les personnes arrêtées à bord des navires pris en violant le blocus, ordre qui a sans doute été exécuté. Il est vrai que le général Wool a demandé au général Huger si en rendant aux Confédérés Smith le corsaire, le colonel Corcoran serait renvoyé au Nord. La réponse a été négative à cause de la différence de rang.

L'honorable Alfred Ely, membre du Congrès pour l'état de New York, ex-prisonnier à Richmond, a eu, hier, une entrevue avec le Président, le Secrétaire d'Etat, et il a été résolu de placer les corsaires rebelles actuellement à New York et à Philadelphie, sur le même pied que les prisonniers de guerre. L'ordre de les transférer dans les prisons militaires pour être échangés contre des citoyens des Etats-Unis incarcérés au Sud. Cette conduite humaine de la part du gouvernement peut avoir pour résultat le renvoi de Corcoran, Lee, Cogswell, Woodruff, Wilcox, Vodges, et des autres officiers tenus comme otages pour ces corsaires. Un échange général de tous les prisonniers ne tardera pas à s'ensuivre. L'entrevue de M. Ely avec plusieurs de ses collègues de la Chambre a été très touchante.

DEPENSES FEDERALES.—L'éditeur du *New York Express*, James Brooks, écrit de Washington à ce journal :

[illegible]

Projet d'attaque contre Mobile.

[illegible] plusieurs mois, nous n'avons cessé de [illegible] les détails circonstanciés, donnés par les journaux du Nord, sur les grands préparatifs faits dans les arsenaux, les chantiers et les ministères du gouvernement, en vue de l'organisation d'expéditions contre les côtes et les ports du Sud. On nous a donné la description des armements, le nombre et le calibre des canons, la liste des navires, des steamers, des canonnières, le nombre des troupes devant faire partie de chaque expédition. Le départ de ces armadas a été annoncé à l'avance, et presque toujours, le point menacé a été désigné par les journaux de façon que le gouvernement confédéré n'a pu prévenir une surprise pour éviter un échec.

Il a fallu plus de cinq mois pour organiser à Cairo cette flotte de canonnières qui vient de remonter le Tennessee jusqu'à Florence, et qui menace d'en faire autant dans le Cumberland, et de prendre par le flanc les batteries de Columbus. S'il y a eu, d'abord, un doute sur le but de l'expédition de Burnside, on a bientôt su à quoi s'en tenir, puisque après la tempête on a vu la flotte entrer dans la baie de Pamlico, et que, dans tous les journaux, il a été annoncé quelques jours à l'avance que l'île de Roanoke serait le premier point attaqué.

Que conclure de l'expérience du passé? C'est qu'il faut tenir compte des avertissements que nous avons reçus jusqu'à présent et de deux choses l'une: ou montrer les endroits menacés en état de résister avec succès aux attaques projetées, en prenant en considération la puissance de ces attaques, ou évacuer les points que nous ne pouvons pas garder, afin de ne sacrifier inutilement ni nos armes, ni nos munitions, ni nos défenseurs.

Or, aujourd'hui, les nouvelles du Nord nous apprennent que la ville de Mobile sera l'objet de la prochaine grande attaque. Nous constatons le fait, comme nous avons constaté les précédents. Les journaux de Mobile du 8 courant, en font eux-mêmes mention. Si l'attaque a lieu dans trois semaines ou dans un mois, on ne pourra donc prétendre qu'il y aura surprise, et que les moyens de défense n'étaient pas égaux aux moyens d'attaque.

La question est, pour le moment, de connaître au juste quels seront ces moyens d'attaque. Pour cela, il n'y a qu'à ouvrir les journaux du Nord. Voici d'abord ce que nous trouvons dans une lettre écrite de la forteresse Monroe à un journal de Baltimore.

La corvette à vapeur *Hartford* a pris hier un surcroît de bombes et de mitraille, et elle partira demain pour Key West pour y prendre deux autres canons. Elle doit être le bâtiment amiral du commodore Farragut, dont la flotte, *composée de vingt-trois canonnières*, est, dit-on, destinée à opérer contre Mobile. C'est un beau navire, portant 24 canons de fort calibre, et monté par un équipage de 350 hommes.

Ce commodore Farragut est un Louisianais qui connaît parfaitement la position qu'il vient attaquer. Ce qui faisait la sécurité de Mobile, c'était l'impossibilité pour les navires de guerre, d'entrer dans l'intérieur de la baie à cause du peu de profondeur de l'eau. Mais les vingt-trois canonnières du commodore Farragut ont été construites de façon à ne pas tirer plus de 8 à 9 pieds d'eau, et elles pouvent entrer par les passes dans la baie de Mobile, pendant que les navires de haut bord bombarderaient le fort Morgan, uniquement pour occuper la garnison.

Les troupes fédérales qui doivent prendre part à l'attaque de Mobile, sont celles placées sous le commandement du général Butler, sur-[illegible] aux îles Chandeleur, à Key West, il y aurait déjà peut-être dix mille dans le golfe. Un nombre à peu près égal doit partir prochainement du Nord sur une flotte de transports, et il est à présumer qu'avant un mois tout sera prêt pour l'attaque. Il est évident que les fédéraux débarqueront des troupes à Est Pascagoula et sur d'autres points de la côte pour venir attaquer Mobile par terre pendant que les canonnières essaieront de forcer l'entrée de la baie par la passe Grant pour venir s'embosser devant la ville.

Le succès de la défense ne dépendra plus alors de la résistance du fort Morgan avec le quel les canonnières ne se mesureront pas; il dépendra de la force et du nombre des batteries qui commandent les passes qu'entre de la baie. Le seul moyen de venir à bout des canonnières ennemies est, croyons-nous, de les prendre à l'abordage avec des chaloupes et des barques quand elles sont dans un chenal étroit; les brûlots peuvent aussi être fort utiles et nous supposons que nos voisins ne ne pas négliger cette ressource. Le général Bragg est chargé de la défense de Mobile et de Pensacole et son passé permet d'avoir confiance dans son savoir et son énergie. Nous ferons seulement observer que les généraux confédérés ne devraient pas hésiter à faire appel soit aux bras, soit à la bourse des citoyens pour compléter les travaux de défense qu'ils jugent nécessaires, lorsque les ressources en hommes et en argent mises à leur disposition par le gouvernement ne sont pas suffisantes.

CHALOUPES D'ABORDAGE.—Un de nos concitoyens, ancien officier de la marine française, avait proposé, il y a quelque temps, la formation de compagnies de matelots canonniers. Nous rappellerons cette idée à l'attention des autorités militaires, et nous demanderons s'il ne serait pas bon d'avoir une cinquantaine ou une centaine de chaloupes capables de tenir de 25 à 30 hommes, sur les lacs et sur le fleuve, pour être employées à conduire des troupes à l'abordage des canonnières ennemies lorsque les circonstances le permettront. Ces bateaux manœuvrés par des rameurs exercés, pourraient rendre de grands services dans des attaques de nuit, ou pour repousser les tentatives que ferait l'ennemi pour détruire le barrage du fleuve. Nous donnons l'idée brute, sauf aux hommes du métier à la compléter.

FORMATION IMMEDIATE DES CORPS VOLONTAIRES.—Nous appelons l'attention toute spéciale des corps volontaires qui ont l'intention de se réorganiser selon la nouvelle loi sur l'avis de l'adjudant et inspecteur général. La situation du pays, rend indispensable une réorganisation immédiate de ces corps le gouverneur ordonne que les rapports des formations de régiments et de brigades lui soient adressés au quartier-général samedi prochain à 10 heures. C'est là une mesure dont on comprendra la nécessité, et, bien que le délai soit très court, avec un peu de bonne volonté les différents corps pourront s'y conformer.

BAL DES TIRAILLEURS D'ORLEANS.—Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir que doit être donné, dans la salle de l'*Opéra*, le grand bal d'enfants paré et militaire au profit de la 1re Compagnie des Tirailleurs d'Orléans, qui est au service actif de l'Etat. Le bal commencera à six heures précises. Nous n'avons pas besoin de dire qu'après l'heure où les mères prudentes envoient les enfants se reposer, les danses continueront pour les adultes.

THEATRE D'ORLEANS.—Le spectacle de ce soir, commencera par *Brutus lâche César* joué par MM. Julian et Delignes et Mme Julian C'est dans le rôle de Morand que nous avons eu pour la première fois occasion de voir M. Julian, et d'apprécier toute la finesse et toute la distinction de son talent; c'est donc un vaudeville qui [illegible] avec plaisir. *La femme doit suivre son mari*, est une comédie dans laquelle [illegible] à son esprit, [illegible] M. Delacour, MM. [illegible], Delignes et Mmes Julian et Delignes sont chargés des principaux rôles. Dans l'ordre du spectacle vient ensuite l'intermède [illegible] *La Colombe* chanté par [illegible] *Haydée* par Mlle Dacey [illegible] *La Vendetta* [illegible]

[illegible]

DE LINCOLN.—Un officier de la brigade Sherman écrit du Kentucky le 6 janvier :

Je n'ai pas seulement à fournir aux besoins des hommes du régiment, j'ai à prendre soin de 78 mules et de 41 chevaux. Les mules me causent plus de tracas que tout le reste, car les vilaines bêtes brisent leurs liens et s'échappent et il faut le matin faire courir après. Ensuite elles mangent les wagons. Un de nos wagons a eu le timon presque dévoré; un autre a eu les rais de ses roues rongées. Si on leur interdit cette gourmandise elles se mangent la queue réciproquement; et depuis que les mules n'en ont plus, elles se sont jetées sur celles des chevaux, si bien que tous les chevaux du régiment sont maintenant rasés comme le renard de la fable. Les mules ont déjà mis hors de service deux ou trois de charretiers qui sont rentrés dans les rangs en renonçant à maîtriser ces animaux.

UNE CORRESPONDANCE DU HERALD.—Un correspondant parisien du *Herald*, de New-York, lui écrit à la date du 17 :

Je vous recommande d'une façon urgente de ne pas compter sur le bon vouloir que vous pouvez supposer à la France envers vous. Ceux qui la gouvernent actuellement sont vos ennemis. France garde à la France. Elle agira étroitement avec l'Angleterre contre vous. Chaque Américain peut voir combien est grande l'inimitié du gouvernement anglais par sa conduite dans l'affaire du Tuscarora....... J'ai des renseignements qui mettent hors de doute que ce gouvernement est décidé à reconnaître le Sud. Il a depuis deux semaines pressé à plusieurs reprises l'Angleterre de le faire, et il pourra réussir à faire partager ses vues au cabinet Palmerston. Il faut que le gouvernement de Washington arme de suite, et s'occupe de la défense des côtes, et par dessus tout qu'il équipe une marine puissante.

LES YANKEES ET LES TUILERIES.—Le correspondant parisien du *Morning Post* lui écrit :

Il paraît que M. Dayton, ministre des Etats-Unis à Paris, avait envoyé une liste de 20 ou trente citoyens des Etats Unis pour la présentation du jour de l'an aux Tuileries. Il reçut en réponse une note de M. Thouvenel ministre des affaires étrangères qui demandait qu'on lui fit connaître le rang et la position sociale des messieurs et des dames qui désiraient avoir l'honneur d'être présentés à leurs Majestés Impériales.

Si je suis bien informé, M. Dayton aurait répondu simplement, que les personnes dont il avait proposé les noms pour la présentation étaient de celles que le Président des Etats-Unis aurait reçues. Il en résulta qu'aucun Américain ne fut présenté à la réception du jour de l'an. Je crois que la présence à la cour, dans d'autres occasions, de quelques Américains à peine présentables dans aucune société, a causé l'envoi de la note de M. Thouvenel à M. Dayton.

CHRONIQUE LOCALE.

Première Cour.—L'avocat de District a demandé et obtenu la mise en liberté de Johnny O'Brien et de Simon Starey, accusés d'assaut et batterie.

J. M. Wirg, ci-devant capitaine d'une compagnie de milice, a été condamné à un an de pénitentier pour abus de confiance.

Basil Dupass a été déclaré coupable de larcin.

Le jury n'a pas pu s'accorder sur l'affaire Jean Capdevielle, accusé d'avoir assailli et voulu voler John Allmeyer.—Il n'a pas pu s'accorder sur l'affaire H. et P. Fortier, accusés d'avoir assailli T. F. Camus. Ses membres se sont prononcés pour l'acquittement et cinq pour la condamnation.

Paragraphes.—L'officier C. C. Borell ayant été déclaré hors de danger, Jean Banks a fourni, hier matin, un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa comparution.

Hier matin, à une heure, John Weaver, ancien policeman du Premier District, est tombé d'un balcon d'une maison de la rue Dryades. L'officier Holmes l'a fait transporter à l'hôpital.

M. Joseph Asher a été honorablement acquitté hier matin par le recorder Emerson. Il avait été accusé de larcin par erreur.

Recorder Gastinel.—Charles Picotte a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir volé Marie, esclave d'Ernest Bridault.

L. Rosen a été envoyé devant le même tribunal pour y répondre à l'accusation d'avoir obtenu un portefeuille renfermant plus de deux cents piastres et appartenant à Bertrand Destrac. Il a été reconnu que Rosen était l'auteur de ces marchés et l'inculpé ne l'était fait donner ou distrait que c'était sa propriété.

Mlle Marie accusait Clara Fisher de l'avoir insultée, mais comme c'est elle qui avait au tort le magistrat l'a condamnée à dix piastres d'amende et à exigé une caution pour sa bonne conduite.

H. Andronic accuse Ernest Fournié d'avoir exigé cinquante piastres, montant d'un compte qu'il l'avait chargé de toucher.

Henry Prado est accusé d'avoir trompé dans un assaut et batterie commis sur Jno Ahmeyer.

Mary Ann Williams a été condamnée à cinq piastres d'amende pour avoir insulté Kate Young.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi soir, 12 février.

[illegible]

TABAC—Rien d'annoncé.

SUCRE—[illegible]

MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

MAIS—[illegible]

AVOINE—[illegible]

SON—[illegible]

FOIN—[illegible]

CAFE—[illegible]

PORC—[illegible]

BACON—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

WHISKY—[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 février 1862.

[illegible]

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle Orléans.

AVIS D'ENTERREMENT.

Les membres de cette Société sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Grands Hommes, aujourd'hui, à 3 heures précises de l'après-midi, afin d'assister aux funérailles de leur frère JOSEPH MANCUSSE, âgé de 19 ans et natif de Naples, Italie.

Par ordre du président,

ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de N. Orleans.

FALESSIMENTO.

Os membros que compoem esta sociedade, se reunirao no seu local, esquina das ruas Elysian Fields e Greatmen, esta tarde as 3 horas em ponto, para assistirem ao enterro do nosso falesido Irmão JOSE ALANCUSSE, de ida de 19 anos and natural de Naples (Italia).

Por ordem do Presidente.

13fev ANTHONY SAMBOLA, Secretario.

ATTENTION.

La vente de la pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti sera continuée ce matin, à 11 heures. L'attention des droguistes, parfumeurs, etc., est appelée à cette dernière vente, pour clore le magasin.

La vente des vins fins, liqueurs et groceries, au magasin de MM. Converse & Co, rue de la Nouvelle-Levée, No 51, sera continuée, ce matin, à 11 heures, par D. E. Morphy, encanteur.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

Aux Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District. L'élection aura lieu en juin prochain.

6fev—1m SES NOMBREUX AMIS.

Malle pour l'Europe via New-York.

On recevra les lettres SAMEDI 15 du courant, jusqu'à 2 heures P. M., dans la rue Carondelet No 17. 13 fev—2

Demande.

On demande un bon fabricant de candi dans la ville de Memphis. S'adresser à M. Pelegro Maestro, rue St-Philippe, No 13. 11fev—3t

Madame La Blanche,

La seule Clairvoyante naturellement douée du don de seconde vue, la seule devineresse qui ait jamais existé. Les révélations extraordinaires faites par son art de lire dans l'avenir, donnent journellement des preuves incontestables de sa puissance et de ses succès. Le passé, le présent et l'avenir sont pour elle une peinture vivante. Les témoignages les plus flatteurs, attestent chaque jour le pouvoir de ses facultés. On ne peut s'en rendre compte qu'après l'avoir vue à l'épreuve.

La vie entière des personnes qui ont consulté Mme La Blanche, affirme l'exactitude de ses prédictions.—Ses prophéties reposent sur la science et la philosophie; les personnes sceptiques ou désillusionnées par le charlatanisme, ne doivent pas hésiter à la consulter.

Office et salon de réception, au No 13 rue Bourbon, après de la rue du Canal.

Heures de consultations : de 8 h. du matin à 8 h. du soir. 13 fev

JUMENT perdue hier, 11 février 1862. Couleur blanc, hauteur quinze mains, quelques petites taches noires, une petite écorchure sur le dos. Une récompense libérale sera donnée à quiconque la ramènera au l'annonceur au No 188 rue du Quartier, entre St Claude et Tréné. 13 fev—3

Tarlatans

ET ROBES DE BAL, Marchandises Sèches A BON MARCHE, THEODORE DANZIGER,

[illegible]

Officiel—Par le Gouverneur.

Quartier-Général de la milice de la Louisiane.

Bureau de l'Adjudant-Général, Nlle Orléans, 10 février 1862.—Ordre No. 90.

TOUT bateau [illegible] du coton à la Nouvelle-Orléans sans une permission spéciale du Gouverneur, à cet effet, sera saisi avec le coton, par les autorités militaires et transporté au-delà des limites des forts d'atous, au-delà du Carrollton, aux frais du [illegible] du chemin de fer.

Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef.

M. GRIVOT, Adjudant et Inspecteur Général. 12 fev—3

AVIS

Aux Corps de Volontaires organisés dans tout l'Etat.

Nlle-Orléans, 11 février 1862.

Le commandant en chef et le major général ên, afin de mettre promptement en vigueur la nouvelle loi sur la milice, désirant en expliquer le caractère et les dispositions aux organisations volontaires de la ville et de l'Etat, et aux personnes qui voudront former des corps volontaires:

1—Les compagnies, bataillons, régiments et brigades actuellement en existence pendant, par l'effet de la loi, leur organisation au-delà du 15 février 1862.

2—Il pourra se former, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, des compagnies, des bataillons, des régiments et des brigades de volontaires, de façon à entrer en service immédiatement.

[illegible]

Formation des compagnies.

[illegible]

Formation des régiments et des brigades.

[illegible]

Officiers de compagnie—Infanterie et Artillerie.

[illegible]

Officiers de Régiments—Infanterie et Artillerie.

[illegible]

Officiers de Bataillon—Infanterie et Artillerie.

[illegible]

Officiers de Cavalerie.

[illegible]

Election et nomination des Officiers.

[illegible]

Sous-officiers.

[illegible]

Etat Major.

[illegible]

Rang.

[illegible]

THOS. O. MOORE,

JNO. L. LEWIS, Major général.

12 fev

AVIS

[illegible]

AVIS SPECIAL.

Société d'Economie et d'assistance Mutuelle.

[illegible]

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Fabricants et Importateurs de Cigares.

[illegible]

Cigares des meilleures marques,

[illegible]

Alambic.

A VENDRE, un ALAMBIC [illegible]

AVIS

[illegible]

AVIS.

A partir d'aujourd'hui toutes les ventes aux VENTES DE PROPRIETES FONCIERES ET D'ESCLAVES à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, Nouvelle SALLE [illegible] [illegible] MARCHANDISES et de MEUBLES.

[illegible]

Consulado de España en Nueva-Orleans.

LISTA de las cantidades recibidas en la contribucion abierta por este Consulado a favor de las familias de [illegible] Charleston.

[illegible]

Banque du Commerce de la N-O.

Département des Travaux Hydrauliques.

1er février 1862.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie aura lieu aux bureaux No 31, rue Dryades, lundi 3 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

J. E. PERCY, Secrétaire.

1er fev—1m 2f p s

Savon à l'huile de coton.

DOUSSAN & JACQUIER préviennent les marchands et les familles, que l'on peut se procurer dans leur NOUVEAU MAGASIN, 113 rue de Chartres, ce fameux savon fabriqué à l'huile de coton, le meilleur et le plus économique qui se soit fait à la Nouvelle-Orléans.

Des échantillons GRATIS seront à la disposition de ceux qui voudront en faire l'expérience, et ces messieurs se feront un vrai plaisir de leur indiquer la manière de l'employer pour leur en faciliter l'usage.

11 fev—au 3m

AVIS.

POUR éviter toute méprise avec l'établissement de M. H. Parlengue, jr, manufacture de linge confectionné, établie rue de la Douane, No 31, sera désignée dorénavant sous le nom de CONFEDERATE STATES CLOTHING MANUFACTORY.

11fev—3t FD. DUFORESSIERS.

Rum et Alcohol.

RAFINERIE de la Louisiane, constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.

LAUVE & LEBLANC, 17 et 19 rue Toulouse. 11fev

DISTILLERIE DE LEONARD.

LES soussignés, agents de cette Distillerie, sont prêts à remplir, dans le plus bref délai, les demandes d'Alcool par de haute preuve.

QUEYROUZE BROS, rue St-Louis, Nos 10 & 12. 1fev—1m

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. Schröder & Bissler, No 86, Vieille Levée; LIENHARD & NURMAN, rue Toulouse, No 200 [illegible]

Quartier-Général—Milice d'Etat—Bureau de l'Adjudant-général. Nlle-Orléans, ce 12 février 1862—Ordre No 93.—I. Vu l'état actuel des affaires du pays, et la nécessité absolue d'une rapide et complète organisation des milices, conformément à la loi du 31 juillet 1862, le commandant en chef ordonne que toutes les compagnies volontaires, Bataillons et Régiments dans la ville de la Nlle-Orléans, et dans les paroisses de Jefferson et St-Bernard, qui auraient l'intention de se réorganiser conformément à la dite loi, se formeront en Régiments et en Brigades d'après les dispositions de la loi et les règlements qui ont été adoptés par le Gouverneur, et le major-général; ils présenteront un rapport de leur formation en régiments ou brigades, y compris la liste des noms et le nombre des membres de chaque compagnie, au bureau de l'adjudant-général, samedi, le 15 février, avant 10 heures du matin.

II. Les corps volontaires des paroisses de l'Etat, autres que celles indiquées dans le No I de cet ordre, procéderont aux mesures nécessaires pour une organisation conformément à la loi de 1862, et les règlements adoptés par le Gouverneur et le major-général de l'Etat, de façon à hâter l'organisation des milices en Régiments et en Brigades, les circonstances étant impérieuses.

Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef.

M. GRIVOT, adj. insp. général. 13fev—3f

LEGION FRANÇAISE.

Ordre No 108.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1862.

Tous les membres, sans exception aucune, qui composent la Légion Française, se réuniront AUJOURD'HUI, jeudi, 13 du courant, à CINQ heures du soir, au local de la Parfaite Union.—Uniforme complet, sans armes.

Le colonel espère que tous les membres seront ponctuels, non seulement parce qu'il a de très importantes communications à leur faire touchant les exigences de la loi en ce moment sur la milice, mais principalement parce qu'il a d'excellentes nouvelles à leur annoncer.

[illegible]

ALBIN ROCHEREAU, Colonel commandant.

CH. LAFFON DE LADEBAT, Adjudant major.

Régiment des Volontaires Français.—Avis important.—En vertu de la [illegible] VENDREDI 14 courant [illegible]

J. JOUET, Major.

Garde Française.—Quatrième compagnie.—L'école de peloton [illegible]

F. GALLOIS, sergent major.

Garde Française.—Ordre No 7.—Le conseil d'administration du Bataillon se réunira aujourd'hui à la caserne à 1 heures précises.

Par extraordinaire tout le corps d'officiers est invité à s'y trouver.

Le chef de bataillon PAUL JUGE FILS.

Le capitaine adjudant major P. O. LACOUTURE.

Quartier Général du 2d Bataillon des Chasseurs à Pied de la Louisiane—*Ordre No 1.*—Les officiers commissionnés du 2d Bataillon des Chasseurs à Pied de la Louisiane, [illegible]

J. S. MEILLEUR, Major.

Deuxième Bataillon des Chasseurs à pied.

[illegible]

CHS. LAUDUMIEY, Sergent Major.

Avis aux Gardes d'Orléans.—Messieurs les sous-officiers du Régiment des Gardes d'Orléans [illegible]

F. DUMONTEIL.

LEGIONE GARIBALDI.

[illegible]

P. MARINONI, Capitano [illegible]

LEGIONE GARIBALDI.

I membri che la compagnia [illegible] DOMENICA [illegible] ASSEMBLEA GENERALE [illegible]

P. MARINONI, Capitano [illegible]

Batterie des Gardes d'Orléans.—[illegible]

AVIS AUX ANCIENS MARINS.

Régiment des Volontaires Français.—Canonniers de Marine.—[illegible]

Régiment des Zouaves du Col. Coppens.—[illegible]

Bataillon d'Artillerie d'Orléans. Compagnie de Réserve.—[illegible]

Quartier Fitne. Régiment des Volontaires Français.—[illegible]

Quatrième Compagnie. Régiment des Volontaires Français.—[illegible]

ECONOMY NATIVE GUARDS.

[illegible] BENJAMIN XAVIER, Sergent major.

Crescent Native Guards.

Attention! Attention!

Cette compagnie prendra les armes DIMANCHE 16 du courant, à 9 heures du matin (heure militaire) à l'encoignure des rues Perdido et Baronne, pour aller recevoir et faire bénir le drapeau à 10 heures. La cérémonie aura lieu à 11 heures à l'église St Augustin, [illegible]

PAUL BONSEIGNEUR, Serg. Maj.

MISSISSIPI NATIVE GUARDS.

ATTENTION.—Les membres de cette compagnie sont requis de se rendre jeudi 13 courant à 7 1/2 heures du soir, [illegible] affaires importantes. Par ordre du capitaine.

ARMAND HEFORD, Sergent Major.

Vétérans Français.—Une seconde compagnie étant en formation, les citoyens français qui désireraient en faire partie sont prévenus qu'à dater de ce jour, et afin de compléter les cadres de cette compagnie avant la mise en vigueur de la loi sur la milice, des listes d'enrôlement seront déposées aux adresses suivantes:

1er District—J. H. Pain, rue de la Commune, 31.

2me District—L. Fourrier, rue Royale, 207 encoignure Dumaine; F. Greffou, rue de Chartres, 94;

3me District—J. H. Pain, rue des Champs-Elysées, encoignure Bons Enfants.

4me District—D. Prosper, rue Laurel, près l'encoignure Holliams. 11 fev—6f 3ps

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M. Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. B. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et avec les associés qui la dirigent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.

HENRY THOMAS Jr. A. B. GRISWOLD. WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Gendor ont également un intérêt dans la maison. 16 août—3m

Etablissement de Teinturerie

A vendre pour cause de départ.

A vendre à l'amiable, le fond d'un établissement de teinturerie, situé rue Bourbon No 34. 7fev—6

A VENDRE.

LE bail d'une bâtisse en briques, à trois étages, convenant parfaitement pour un magasin ou un bureau, situés dans la rue Royale, No 54, entre les rues Douane et Bienville. Le bail expire le 1er octobre 1863. S'adresser sur les lieux. 7fev—7

RUM DE LA LOUISIANE.

DE qualité supérieure, constamment en main, à vendre par A. MILTENBERGER & CO, 60, Carondelet. 16jv—1m

BŒUF DE CHOIX!

LE soussigné offre en vente, à son étal, Nos 6 et 8, au VIEUX MARCHE, un article de choix, du bœuf de l'Ouest, qui lui coûte 12 1/2 cents la livre, net, par cent livres; et il le vendra à ses chalands des prix raisonnables.

M. RYAN, Etaux No 6 et 8, vieux marché.

REFERENCES. JNO. WATT, BYRNE, VANCE & Co., M. O. ROBINSON, MONTGOMERY, WHITE & Co., JOHN PEMBERTON, H. M. WRIGHT, BENJAMIN ROACH, J. A. WARNER & Co., J. W. STANTON & Co. 24fev—6f

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Représentation du jeudi, 13 février 1862, par les artistes réunis en société.

LA FEMME DOIT SUIVRE SON MARI, comédie en un acte.—BRUTUS LACHE CESAR, vaudeville en un acte.—LA VENDETTA, vaudeville en un acte.—INTERMEDE, par M. Génibrel, Mme Dacey et Mlle Maillet.—1. Air de la Colombe; 2. Duo du Pré-aux-Clercs; 3. Romance par Mlle Dacey; 4. Romance par Mlle Maillet.—Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie; on commencera à 7 heures précises. 11 fev

Dimanche prochain, 16 février, bénéfice de Mme Julian, LA CLOSERIE DES GENETS, drame en cinq actes.

THEATRE DE L'OPERA—*Grand Bal d'Enfants Paré et Militaire*, au **Bénéfice de la compagnie des Tirailleurs d'Orléans**, le Jeudi, 13 février 1862.—Un bal d'enfants, militaire et paré, sera donné dans le grand foyer du Théâtre de l'Opéra, le jeudi, 13 février 1862, au bénéfice de la Compagnie des Tirailleurs d'Orléans.—Prix d'entrée pour les grandes personnes, $2; prix d'entrée pour les enfants, $1. Les portes seront ouvertes à 5 heures du soir, le bal commencera à 6 heures précises. On pourra se procurer des billets en s'adressant au bureau du Théâtre de l'Opéra. 11fev—2ps

Théâtre de l'Opéra.

Bal Masqué de Société le Mardi, 4 Mars 1862, Jour du Mardi-Gras.

UN BAL Masqué de Société sera donné au Théâtre de l'Opéra Mardi, 4 Mars prochain, Jour du Mardi-Gras. Les Messieurs qui désirent souscrire à ce bal sont priés de s'adresser à M. H. Bastien, au bureau du théâtre, qui sera ouvert tous les jours, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Les souscripteurs s'assembleront au dit bureau samedi soir, 15 courant, à 6 heures afin d'élire des commissaires, et d'adopter les règlements du bal. 10fev—6t

Un grand Bal Militaire

SERA DONNE PAR LE **Bataillon des Défenseurs de la Louisiane,**

SOUS LES AUSPICES DE LA 1ère DIVISION,

Le samedi 22 février 1862,

Jour anniversaire de la Naissance de Washington, et jour de l'inauguration du gouvernement confédéré,

AU THEATRE DE L'OPERA.

DIRECTEURS.

Gouverneur Thos O. Moore, adjudant général M. Grivot, major général J. L. Lewis, colonel L. E. Forstall, major Ernest Forstall, lieutenant colonel W. Forstall, colonel Frank A. Bartlett, lieutenant colonel G. S. Lacey, capitaine H. Plasson, major S. Meilleur, E. Harrod, major S. N. [illegible], major P. Avendano, Joaquin Viosca Jr, lieutenant colonel Chas. Maurian, colonel Henry Palz, capitaine L. Queyrouze, lieutenant D. Fatjo, lieutenant F. Moreno Jr, capitaine O. Hegui y Gahona, lieutenant F. Pancho, M. Vidal, Chas. Boudousquié, Juan Miangolarra, Juan Domingo, Thomas Viada, Juan Fortez y Porres. 11 fev

Muséum Vannucchi, &c.

BATAILLE DE MANASSAS! BATAILLE DE BELMONT!—On peut voir au Musée Vannucchi, une immense Panorama de la bataille de Manassas et de Belmont. Les tableaux ont été faits par des artistes de cette ville, d'après des dessins et des renseignements puisés aux meilleures sources. Le public est invité à voir ces deux glorieux faits d'armes dont l'histoire et le Sud garderont un éternel souvenir. Parmi les autres vues, nous citerons la Bataille de la Nouvelle-Orléans, la Victoire de Trafalgar (combat naval), la Révolution de Paris en 1848, un Jour de triomphe à Paris, la Colonne de Juillet, Steamer "Great Eastern", la Bataille de Magenta. Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfants. 21janv—12f

LIQUIDATION, LIQUIDATION.

J. LEVOIS & CO.

A partir de LUNDI, 3 février, nous vendrons à

Une grande réduction de prix, POUR DU COMPTANT SEULEMENT

TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES IMPORTEES.

J. LEVOIS & CO.,

[illegible] Bourbon.

Thomas C. Payan,

[illegible]

Marchand d'habillements en gros et en détail.

A MAINTENANT [illegible] DES HABILLEMENTS MILITAIRES [illegible] UNIFORMES [illegible]

Grocerie à vendre.

A VENDRE une GROCERIE [illegible]

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES, 3me DISTRICT.

[illegible]

Bureau du Collecteur du Second District de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES

[illegible]

Liqueurs, Whisky, Rhum &c.

[illegible] J. BARRETT, [illegible] rue de la Nouvelle Levée, No 82, [illegible] Poydras et Lafayette.

AVIS

LES soussignés ayant entièrement cessé les affaires de GROCERIES, prient tous ceux qui leur doivent de vouloir bien venir régler à [illegible] local, No 60, Vieille Levée, bureau au premier.

26janv—1m J. MALUS & CO. en liquidation.

A louer.

Une maison double, ayant 16 appartements bien finis, à une rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson, pour les clefs s'adresser en face. 30 jan—3t

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, Chirurgien Dentiste, 167 rue Royale, en face l'Hôtel St Louis, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. 7 fev—1m

Sangsues ! Sangsues

Sangsues ! Sangsues !

SANGSUES ! SANGSUES !

A vendre par B. & J. ABRAMS, droguistes, rue du Camp, No 14, et rue Gravier, No 71, Nouvelle-Orléans. 20 jv—1m

Magasin de Meubles DE SECONDE MAIN.

RUE DE LA DOUANE No 138.

LE soussigné donne des prix pour meubles, pianos, tapis, &c, &c, de seconde main ou simple pièce ou par lots.

Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes. ST. F. CASANAVE.

13 jan—au 16fev

LIQUIDATION.

GIQUEL ET JAMISON,

126, rue du Canal,

EN LIQUIDATION.

OFFRENT en vente la balance de leur stock de marchandises sèches à des prix très réduits, pour du comptant seulement.

N. B. Les personnes qui doivent à la maison sont priées de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai.

21jan—24f GIQUEL & JAMISON.

UN jeune homme un peu accoutumé au travail d'une pharmacie, et recommandé, trouvera un bon emploi permanent et lucratif, en s'adressant à la boîte No 2780, à la poste. 10 fev

LESSIVE CONCENTREE—3 douzaines lessive concentrée, en magasin et à vendre par QUEYROUZE BROS, rue St-Louis, Nos 12 & 14. 10fev

GRAISSE.

75 barils et tierçons de GRAISSE PRIME, à vendre par G. H. KENNEDY & Co., rue Poydras, No 36. 7 fev—6

SALSEPAREILLE—Un lot de Salsepareille mexicaine, à vendre par JUL. CABALLERO, No 65, rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 4jan

Moulin à coton de Lane

Jefferson City, (La).

FABRIQUE du fil de coton, ouate et corde à chaise, [illegible]

Bureau No 19, rue de [illegible] Nlle Orléans. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Un magasin en briques à trois étages, No 83, face à la rue de la Vieille Levée, et deux terrains formant l'encoignure des rues Esplanade et St-Claude.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands & Encanteurs, rue Royale,

1—Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Conti, Chartres et St-Louis, mesurant 20 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur irrégulière d'environ 45 pieds. Ensemble la maison en briques à trois étages, No 83, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Le bâtiment est loué conditionnellement, durant la guerre, à raison de $50 par mois. Elle se louait en la paix à $83 par an.

2—Deux lots de terre formant encoignure dans l'îlet borné par les rues Esplanade et St-Claude, Quartier et Remparts, mesurant ensemble 64 pieds 2 pouces de face à la rue St-Claude, sur environ 160 pieds de profondeur et face à la rue de l'Esplanade. Ces deux terrains seront vendus en bloc, ensemble tous les matériaux qui s'y trouvent et d'après le plan qu'on peut voir à la Bourse.

CONDITIONS—Moitié comptant; la balance à 12 et 18 mois de crédit avec six pour cent d'intérêt jusqu'à maturité, et en cas de non paiement huit pour cent, et ce, comme clause pénale seulement, en billets portant hypothèque sur les dites propriétés. Le magasin devra être assuré et la police transférée au vendeur. Les acquéreurs auront le privilège de payer tout au comptant, s'ils le désirent.

Acte de vente par devant F. C. Cuvellier & A. Doriocourt notaires publics. 11fev—5

Succession de François Reboud.

Belle résidence dans le Troisième District, à environ trois milles de la Cathédrale.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 20 février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 janvier 1862, pour le compte de la succession de feu François Reboud, les propriétés suivantes, savoir:

1o—La dernière RESIDENCE du défunt, située dans le Troisième District, à peu près trois milles de la Cathédrale, qui est bornée par le Mississippi et les rues projetées Charbonnet et Adam et la rue des Grands-Hommes, et mesure 221 pieds 9 pouces 2 lignes face au chemin public, sur 1819 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Charbonnet, 1871 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur et face à la rue Grands Hommes, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir une maison bâtie en briques à étage, couverte en ardoises, une petite maison à étage près de la maison principale, cuisine chambres à domestiques, écurie, magasin, &c, aussi, dans le jardin, une petite maison et dépendances. Le jardin est bien garni d'arbustes et d'arbres fruitiers tels que figuiers, orangers, pêchers, etc.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Terrains de prix, améliorés, situés dans la rue Indépendance, Troisième District.

PAR GARDNER SMITH & Co., encanteurs.

Bureau, rue de la Commune, No 81.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

TROIS TERRAINS et les améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues Indépendance, Grands Hommes, Casacalvo et la propriété qui appartenait jadis à L. H. Macarty. Les dits terrains ont 116 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Indépendance, sur une profondeur de 93 pieds.

Les bâtisses sont une maison basse, en bois ayant trois chambres; puits, &c. La terre est parfaitement cultivée en jardin à fleurs et potager.

CONDITIONS—Comptant.

L'acte de vente par devant A. Abat, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10fev—6t

Vente pour cause de liquidation.

Café, Vins, Huiles, Chandelles, Savon, Sel, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI le 19 février 1862 à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan au magasin de M. A. Cazard, No 29 rue de [illegible] pour cause de liquidation.

Tout le stock contenu dans le magasin, comprenant un assortiment [illegible] huiles, chandelles, savon, sel, eau-de-vie, [illegible] porter, &c., &c.

Aussi—Les installations dudit magasin, balances, comptoirs, bureau, gaz, &c.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 15 fev—au 19

Grande vente importante d'îlets et de parties d'îlets, dans le Troisième District, près le Chemin de Gentilly, convenables pour laitiers et cultivateurs—Beaux terrains à bâtir dans la rue Apollon, Quatrième District.

PAR PALFREY & Co.

A. BOULIGNY, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 43.

SAMEDI, 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

1—VINGT-SIX TERRAINS de différentes dimensions, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 17, compris entre les rues Beauregard, Havane, Séré et Varsovie. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 25, inclusivement, sur un plan dressé par A. Castaing, architecte, en date du 12 avril 1859.

2—VINGT-SIX TERRAINS de différentes dimensions, dans le même district, dans l'îlet No 16, compris entre les rues Beauregard, Bruxelles, Séré et Varsovie. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 26, inclusivement sur le plan mentionné plus haut.

3—QUATORZE TERRAINS de différentes dimensions, dans le même District dans l'îlet No 29, compris entre les rues Varsovie, Beauregard, Bruxelles et Mantoj. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 14, inclusivement sur le plan mentionné plus haut.

4—Un TERRAIN triangulaire, formant l'encoignure des rues Bruxelles et Beauregard, dans l'îlet No 21, compris entre l'avenue de Paris et les rues Beauregard, Bruxelles et Manuel. [illegible]

5—Un terrain situé dans le Quatrième District, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Apollo, Naïades, Hulliome et Harmonie. [illegible]

[illegible]

Succession de Adolphe Bernard.—No 17,699—Deuxième Cour de District.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & Co.

[illegible]

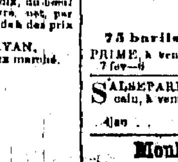

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 4 février 1862.

A une assemblée du bureau des directeurs, tenue hier, un dividende semi annuel de huit pour cent sur les profits du département de la banque, a été déclaré et sera payable à dater de lundi, 10 du courant.

5fev—au15 E. ROUSSEAU, caissier.

Vins et Cognac.

60 Barriques vin St Julien, pour familles.

[illegible] Côte de Bourg [illegible] Cantenac, Bourgogne, St Emilion, [illegible] Sauternes, Eau-de-vie St Croix, [illegible] huile d'olive, [illegible] Champagne [illegible]

J. BRUGIERE, No 67, rue St Louis entre Royale et Bourbon.

Briques à feu de Liverpool,

A VENDRE en gros et en détail, Par P. F. BERNARD,

Faubourg de la Bourse No 96, entre Douane et Bienville. 29 jan—1m

La plus grande découverte du siècle ;

LA CHOSE QU'IL FALLAIT

Le moyen le plus sûr et le moins coûteux de

TANNER.

PAR ce procédé, du cuir dénus de semelle est tanné dans l'espace de 25 à 30 jours, du cuir de harnais de 15 à 20 jours, du veau léger &c., de 4 à 5 jours, qui sont aussi forts, aussi souples, et durent autant que toutes celles connues jusqu'à ce jour. On peut se servir à l'on veut de l'écorce sans cuire à la rapidité, ni le vitriol (acide sulphurique), l'acide muriatique, alun, sel sods, ou autre acide ou alkali, ni tannoil, ne sont employés.

Les matériaux sont des produits du Sud. Ce système nouveau patenté dans les Etats Confédérés par E. J. Park, de Memphis, Tennessee, est employé avec succès dans le Mississippi, le Tennessee, l'Arkansas et le Kentucky, et sera bientôt employé dans tous les Etats du Sud.

Je suis le seul agent pour les Etats de la Louisiane, l'Alabama et le Texas.

Il a été reçu, de tanneurs et de citoyens bien connus, un grand nombre de témoignages du succès de ceux qui sont publiés et épuisés. On peut les voir à mon bureau où l'on trouvera également des échantillons du cuir. Ils peuvent autrement être envoyés aux correspondants.

Les meilleures recommandations de la ville seront données.

JAS. THARP, Rue de la Commune, No 84, Nlle-Orléans.

Témoignages.

A M. E. J. Park—Monsieur—Votre nouveau système de tanner, a été essayé dans ma tannerie. J'en ai fait l'essai avec et sans écorce et je suis heureux de dire que c'est le meilleur système sous le rapport de la rapidité, de la qualité du cuir et du bon marché.

Il est simple, et l'ouvrier le moins expérimenté peut facilement s'en servir. Personne ne peut manquer de faire le meilleur cuir en suivant vos conseils. Je suis parfaitement content de votre procédé; il doit en être de même avec tout le monde.

Tout à vous, RICHARD WILLIAMS.

Tannerie Lawson, 28 décembre 1861.

A M. E. J. Park,—Monsieur, je suis votre système de tannerie depuis près de trois mois. J'en ai fait l'essai et j'ai fait tanner du cuir à semelle, de la peau de veau et du cuir à harnais. Je suis heureux de dire que votre procédé est supérieur à ceux que nous employons jusqu'ici.

Le cuir est égal à tous ceux que j'ai faits jusqu'à ce jour, et je suis dans ce genre de commerce depuis vingt ans. Je peux faire le cuir à cinquante pour cent meilleur marché que l'ancien procédé, et dans le temps que vous indiquez. En un mot, le travail est de moitié moins, et le temps dix fois moins long aujourd'hui. Je recommande très volontiers votre système au public.

W. E. LAWSON.

PRUNEAUX—100 caisses à vendre par [illegible]

Deux lots de terre dans le 2d District.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Marchands et Encanteurs

IL sera vendu, mercredi, 26 février, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs—DEUX LOTS DE TERRE situés dans le Second District, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade [illegible] St-Jean, mesurant chacun [illegible]

Termes et Conditions—Moitié comptant, l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $250 daté du 2 septembre 1861 payable le 2 septembre 1862 portant 8 pour cent d'intérêt [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de dame Edouard Planchard (née Lamothe)—No 16,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député greffier. 13fev—17 22

Succession de Edouard Planchard, Sr.—No 16,406.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier. 13 fev—17 22

Succession de Thomas Bell—No 16,671.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier. 13 fev—17 22

Succession de Jean Despeaux—No 18,800.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Paul Lezeau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Despeaux, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous, ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier. 13 fev—17 22

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au magasin seront promptement remplis. A. PAPIN, agent, 82, Canal.

A vendre, 1000 caisses de savon de différentes marques. 11 nov—6m

---

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE

Linge fait, Chemises, Chaussures et Marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 13 février, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

200 lots linge fait, chemises chaussures et marchandises sèches de saison, comprenant un bel assortiment. Conditions à la vente. 13fev

R. SCOTT, encanteur.

VENDRA aujourd'hui, 13 courant, à 10 heures et demie au magasin d'encan rue Gravier, No 53—60 caisses savon, chandelles, Porter de Londres, Ale d'Ecosse, cidre à l'eau de vie, 100 caisses vin rouge de différentes marques, 5 barils essence de thérébenthine, claret champagne, vermouth, tabac à fumer, chandelles de blanc de baleine, savon de Marseille, &c., &c. 13fev

Fonds de grocerie, vins, liqueurs, &c PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 13 février 1862, à 10 heures du matin, dans le magasin de MM. Converse & Co, rue de la Nouvelle Levée, No 51—

Le reste de une grocerie, vins, liqueurs, &c de choix

Pour les détails complets, voir le catalogue.

Conditions—comptant 13fev

Meubles.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi 14 février 1862 à 11 heures du matin à son bureau, Passage de la Bourse—

Un lot de meubles meublants, verrerie, faïence, &c.

Conditions comptant. 13fev

Tabacs et Liqueurs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 18 février 1862 à 10 heures du matin, il sera vendu avec le consentement des parties [illegible] magasin No 47, rue des Magasins [illegible] tabac, whisky, schnapps, whisky, &c. [illegible] 12 fev

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur

Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Conti.

Un lot de terre situé au Faubourg Tremé dans l'îlet formé par les rues Columbus, Kerlerec, Roman et Prieur, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur 115 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble la maison en bois No 178, ayant quatre chambres, une autre grande bâtisse 25 pieds sur 16, citerne, puits en briques et latrine.

Les banquettes sont faites en briques et en curbstones et sont payées. Vente par la Bourse.

CONDITIONS—Moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de sa date jusqu'au paiement. 11fev

Terrains de prix et améliorés dans le Troisième District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale.

1—Trois terrains [illegible] Casacalvo et Moreau [illegible]

2—Quatre terrains [illegible] Gougres et St Jean-Baptiste.

3—Trois terrains, dans l'îlet [illegible] Genis, Casacalvo et Poultres.

4—Trois terrains face [illegible] rues Aubrey et Ordery.

5—Quatre terrains [illegible]

[illegible]

Deux maisons basses en bois, dans la rue des Grands-Hommes, 3me District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI [illegible] sera vendu à midi à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale.

Un terrain situé dans [illegible] Grands Hommes, Piété, Craps et Louisa. [illegible]

CONDITIONS—La moitié comptant et reste à six et douze mois de crédit [illegible]

Bonne Cuisinière et domestique de maison.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 15 février [illegible] sera vendu à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale.

JANE, [illegible]

Bonne Cuisinière à l'encan.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 15 février [illegible] à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale.

MARGUERITE [illegible]

Vente sans réserve de propriétés situées dans le 1er et 2me District.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No 30, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan samedi le 15e jour de février 1862 à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale entre Douane et Canal, savoir :

Cinq lots de terre situés dans le faubourg Washington, rue Bartholomew entre les rues Amour et Bons Enfants, mesurant 32 pieds de face sur 120 pieds de profondeur chaque.

Onze lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny entre les rues Marigny, les rues Saint Antoine, Bagatelle et Agriculture.

Les plans en exposés à la Bourse des Négociants et Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt.

Actes de vente pardevant C. A. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 fev

Propriétés dans le Troisième District.

Vente de propriétés améliorées et non améliorées dans le Troisième District, pour l'ouverture de la rue Moreau, de la rue Elmire à la rue Indépendance—pour le compte de la ville de la Nouvelle Orléans.

PAR J. B. WALTON encanteur de la ville, Bureau No 40, rue du Camp.

SAMEDI, [illegible] février 1862, à midi à la Bourse des Marchands et Encanteurs par ordre et pour le compte de la Nouvelle Orléans, [illegible] rue Moreau [illegible]

[illegible]

A VENDRE.

La goëlette ADELINE avec ses gréements et apparaux, en très bon état, venant d'être réparée, jaugeant 44 tonneaux, tirant cinq pieds d'eau étant chargée avec contrebord; prête à partir.

Pour les conditions, s'adresser chez A. LANATA, 181, Front Levée, Maison Fontalba. 15jan—1m

DIVERS—1 caisse CHEMISES indienne Monbouc, 2 caisses chemises françaises, blanches, toile, 1 caisse chemises françaises, blanches, toile, 1 caisse chemises anglaises, blanches, toile, 2000 douzaines MITAINES filet, sans doigts et mi-doigts, 500 douzaines VOILETTES dentelle noire, 300 POINTES dentelle noire, 1200 MANTELETS dentelle noire, 500 BOURNOUS dentelle noire. A vendre par JOS. N. ROBERT & Co., 86, rue du Canal. 20 jan—1m

VINS BLANCS—30 barils, Sauternes, —300 caisses de [illegible] en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier.